

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 494^e séance tenue en
date du 23 novembre 2004 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 décembre 2004

CU-494-2 ATTRIBUTION DE PERMANENCES

Le Conseil de l'Université accorde la permanence aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/494^e/697.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales– du Comité de régie reproduites dans le document A-2/494^e/697.1.1 déposé aux archives.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance